



Projet de renforcement de la ligne THT Avelin-Gavrelle

Commission de concertation Energie Economie

Retrait de l'Association LEFOREST-ENVIRONNEMENT

Lors de la 1^{ère} réunion de cette commission le 11 janvier 2013 à Carvin, j'avais émis une interrogation sur le sens du débat sur l'opportunité du projet alors que la décision de réalisation du projet RTE semblait irréversible.

Mr J.L. Carlier, Directeur du projet avait laissé entendre que les conclusions du débat public sur la transition énergétique pouvaient éventuellement remettre en cause la réalisation du projet.

La lecture du compte-rendu de la réunion du 5 mars 2013 n'est pas de nature à nous conforter dans cette perspective, car selon RTE, son projet est le seul à garantir un approvisionnement sécurisé pour les besoins futures.

Une anomalie au départ de ce processus de concertation : la décision du RTE de poursuivre le projet n'est pas justifiable dès lors que cette décision revenait normalement aux Services de l'Etat. Aucune ratification officielle, c'est donc RTE entreprise de transport d'électricité qui décide et qui comme toute autre entreprise à sa place, militerait dans le sens de ses intérêts bien compris.

D'où cette débauche de moyens publicitaires, de commissions dites de concertation dont le but le plus évident est d'amadouer les contestataires en dépit de toutes les nuisances potentielles.

Quel est le coût de cette campagne publicitaire supportée en définitive par le contribuable pour un projet dispendieux dans un contexte de rigueur économique, alors que l'utilité du renforcement n'a jamais été démontrée ?

Mise au point significative le 11 janvier à Carvin, de Mr Bernard Ferry, garant de la concertation :

« Il ne s'agit plus de savoir si le projet est opportun ou non, mais plutôt de bien peser en quoi il répond aux besoins ».

C'est dans ce contexte qu'intervient le 5 mars à Lomme, Mr Stéphane Baly au titre du scénario Négawatt.

Ce scénario oppose au projet RTE une alternative fondée sur la décentralisation des EnR à l'échelon régional, contrairement au concept RTE qui repose sur la mutualisation des EnR au niveau européen et même international (on évoque le 5 mars à Lomme, le Sahara, grand centre photovoltaïque !). La décentralisation énergétique est possible par le stockage des EnR à partir du procédé innovant de la filière « hydrogène/méthanisation ». Cette filière a à peine été évoquée lors du débat.

En effet, peu d'enthousiasme pour cette solution décentralisatrice qui va à l'encontre des grands projets d'échanges internationaux de l'électricité. Objections immédiates, le rendement, les prix ? Mais connaît-on le prix exact de l'électricité nucléaire avec la prévision d'une augmentation de 30% des tarifs et l'hypothèque du prix exorbitant du démantèlement des centrales nucléaires ?

Dès l'origine de la Commission Energie, l'éventualité d'un moratoire à la décision de poursuivre avait été demandée. Sans succès.

RTE semble vouloir préjuger de l'orientation qui sera prise lors des conclusions du débat public sur la transition énergétique.

La position de RTE consiste à vouloir imposer la solution maximale (qui peut le plus, peut le moins), qui conviendra dans tous les cas de figure.

Ce n'est pas forcément la solution la plus économique, ni la plus écologiste.

En l'état actuel des débats de la Commission Economie Energie, RTE s'arc-boute sur ses positions.

Dans ces conditions, pour ne pas cautionner cette dynamique de fuite en avant de RTE vers la solution qui lui convient, au nom de Leforest-Environnement, je vous informe que je ne pourrai plus poursuivre ma collaboration à cette Commission de Concertation Economie Energie, qui me parait purement formaliste. Avec mes regrets.



M. Pierard

Président de Leforest-Environnement

Vice Président du CRANE

Collectif Régional Associatif/Nord-Environnement